

fut le cas de la jeune vierge Tapama Djénépo qui, selon la tradition historique, fut emmurée à la fondation de Djenné au 13^{ème} siècle. La dimension mentale peut aussi se manifester par l'utilisation d'un objet symbolique ou par l'usage d'un mot ayant une signification symbolique pour désigner les fortifications. Mais comme c'est le cas avec les autres faits matériels, la difficulté réside dans la mise en évidence archéologique des aspects immatériels associés. Si dans un contexte ethnographique on peut identifier les autels en tant que tels, comme dans le cas des *dyalan* en Haute-Casamance (Canos-Donnay 2016 : 84), dans un contexte archéologique, comment être assuré qu'une pierre couverte de sang est un autel ? Bien-sûr, on peut arguer que la disposition spatiale et l'association de divers autres objets permettent de conclure qu'on est en présence d'un autel sacrificiel, mais la réalité est qu'il y a une part d'inférence ethnographique dans cette conclusion plutôt qu'une stricte conclusion archéologique. L'autre problème se trouve dans l'efficacité réelle ou supposée des objets concernés par de telles pratiques. La question de l'efficacité nous conduit à nous interroger sur les fonctions primaires et secondaires des fortifications ; nous y apportons quelques éléments à la suite des définitions des concepts.

2.1.2. Structures défensives

Cette expression est une combinaison qui renvoie immédiatement à des objets matériels d'origine anthropique. Prenons d'abord chacun de ces mots individuellement avant de nous attarder sur leur juxtaposition. Étymologiquement, structure vient du latin *structura*, de *struere* qui signifie construire (<https://www.littre.org/definition/structure>, consulté le 28 juin 2017). En archéologie, c'est un terme générique descriptif faisant partie d'un vocabulaire d'attente et qui permet d'éviter l'utilisation erronée et prématurée de termes interprétatifs tels que maison, habitation, cache, sépulture, foyer. Pour Pierre Ripert, la structure est un : « terme générique sous lequel on désigne tous les genres de maçonnerie » (Ripert, 2002 : 331). C'est donc un terme au sens très large, auquel il est nécessaire d'adjoindre un second afin d'en préciser le contexte ou la fonction escomptée.

Dans le cadre de la fortification, c'est l'adjectif « défensive » qui lui est couramment accolé. Le mot « défense » est dérivé de « défendre » qui est synonyme de protéger, repousser, écarter, tenir loin. Un premier essai de définition nous suggérera que les structures défensives se définissent comme tous genres de maçonnerie pouvant servir à protéger, à repousser ou à tenir loin. Cette définition ne prend pas en compte des éléments comme le fossé qui est : « une tranchée marquant une limite et empêchant le passage » (Perouse De Montclos, 2007 : 174), donc servant à tenir loin ou à protéger. Dans le chapitre 3, nous verrons que les fossés ne sont pas les seuls éléments non-maçonnes qui ont pu être mis en place ou utilisé à des fins défensives. Tenant compte de ces autres éléments, nous rajoutons à la définition précédente l'expression « aménagements » pour désigner tous les éléments non maçonnes mais

intentionnellement implantés ou utilisés comme moyen de défense. En somme, les structures défensives sont tous les genres d'aménagements, maçonnes ou non, pouvant servir à protéger, à repousser ou à tenir loin.

2.1.3. Communauté

Cherry Schrecker résume la communauté comme cet ensemble organique dans lequel chacun retrouve naturellement sa place (Schrecker 2008 : 57). On attribue à Ferdinand Tönnies (1887) la conceptualisation de la notion de « communauté » en sciences sociales, car il a notamment marqué la distinction entre communauté et société (Gouëset & Hoffmann 2006 : 263). L'engouement que de nombreux autres chercheurs ont mis à expliciter la notion dans leurs travaux a abouti à la floraison de multiples définitions. En 1955 G. A. Hillery dénombrait déjà 94 tentatives de définition de la notion de communauté dans les études sociologiques (Hillery 1955 : 111-123). Des traits communs ressortent de ces définitions ; nous allons nous y appuyer pour présenter brièvement la notion de communauté.

Le sentiment d'appartenance à une origine commune qu'ont les individus est un élément central dans la définition de la communauté. Ce sentiment crée un lien, souvent affectif, entre les membres de la communauté. Cette affectivité réciproque est à l'origine du désir de partage, de cohésion et de solidarité qu'ont les membres de la communauté vis-à-vis de leurs semblables. G. Suttles souligne les difficultés qu'il y a à assigner des frontières dans l'espace à une communauté, mais il n'en demeure pas moins que le partage d'une aire géographique est un élément à considérer lorsqu'on cherche à définir une communauté (Suttles 1974 : 244). C'est dans cet espace que se déploient généralement les interactions sociales entre les membres de la communauté. En somme, une communauté est un groupe d'individus ayant ou se réclamant d'une origine commune, vivant sur un territoire plus ou moins délimité et interagissant mutuellement pour le bien de tous. De cette vie communautaire, se dégagent des aspects positifs tels que « l'authenticité des relations, la solidarité du groupe, sa cohésion, sa stabilité, sa simplicité, sa pérennité et la sécurité qu'elle accorde à ses membres » (Schrecker 2004 : 59). Malgré ces esquisses de définitions, il est important de noter que la communauté n'a pas véritablement d'échelle ; l'expression sert à la fois à désigner le global tout comme le local. Elle se définit et se recompose chaque fois par rapport à un contexte précis et par l'association de diverses caractéristiques.

Il arrive que parfois les communautés soient intégrées ou qu'elles soient issues d'un ensemble organique plus grand, que l'on nomme de nos jours l'État. Outre la question de ses origines, la définition même de l'État est très discutée entre les chercheurs des sciences humaines et sociales (voir par exemple l'article de Turchin *et al.* 2018 qui dresse un état des discussions). Sans nous attarder sur ce débat, nous qualifierons de royaume, ou d'entité étatique, tous les regroupements communautaires se rapprochant d'un État.

2.1.4. Le Tata

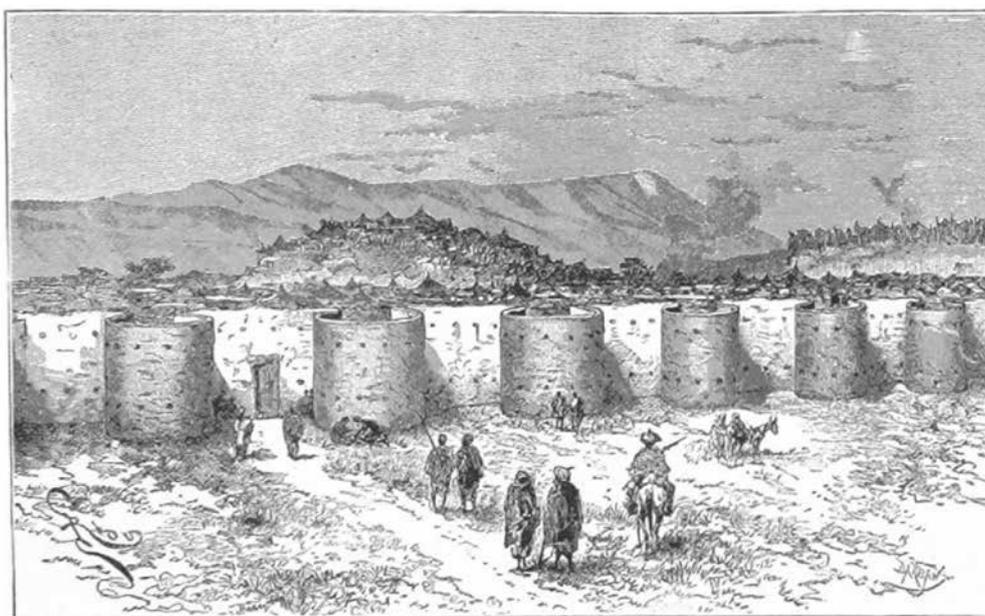
Tata est une expression employée « pour désigner toute construction à caractère défensif, en pierre ou en argile. » (Bah 1985 :48). Dans le glossaire de l'« *Essai sur la langue Bambara parlée dans le Kaarta et le Bélédougou* », Gustave Binger définit le *tata* comme un « mur d'enceinte en pisé » (Binger 1886 : 87). L'expression est récurrente dans les récits de voyage des explorateurs européens qui parcourent l'Afrique de l'Ouest. Mais ce sont surtout les militaires qui ont adopté le mot et qui l'ont couramment employé dans leurs récits (Gallieni 1885, Péroz 1889, Faidherbe 1889, Méniaud 1935).

Le terme appartient à la famille linguistique mandé et sous différentes déclinaisons, il se retrouve dans toutes les langues proches ou apparentées à celle-ci (MacDonald 2012 :345). Par exemple, dans la langue maningo au Sénégal Oriental, on parle de *tatoo* (constat personnel au cours des travaux de terrain); à Sikasso on dit plutôt *tara* (Bah 1985 : 48). La diffusion de cette appellation, devenue une expression commune pour désigner toutes les fortifications non-européennes dans la zone sahélo-soudanienne, est peut-être le fait de l'implantation de l'administration coloniale française (MacDonald 2012 : 345). Cette administration s'étant surtout servie, dans ses débuts, des soldats recrutés au Sénégal et au Soudan Occidental, ce sont probablement aussi ces « tirailleurs sénégalais » qui ont aidé à répandre l'expression.

Il faut également noter que bon nombre de fonctionnaires coloniaux français ont d'abord servi en Afrique de l'Ouest (Soudan Occidental), puis ont été affectés en Afrique Centrale. Pendant leur déplacement, ils ont conservé le

vocabulaire initial qu'ils avaient appris à l'ouest. Ainsi, même à Abéché (ville orientale du Tchad), qui est très éloignée des zones où les langues mandé sont parlées, on retrouve des archives avec des structures qui sont désignées « *tata* ». D'autres mots étaient aussi utilisés pour désigner les murailles. Dans le même glossaire de Binger, en dessous de *tata*, on lit que le mot « muraille » est traduit par *soukala*. Parlant de la fondation de Bamako, Meillassoux remarque qu'un *djin* (dyin) fut d'abord édifié et que le *tata* ne fut construit que plus tard (Meillassoux 1963 : 204). Thierno Bah signale que le suffixe *dyin* est par exemple accolé à Gubanko (Gubanko-dyin) pour préciser sa nature fortifiée (Bah 1985 : 48).

La diffusion du terme *tata* n'a pas été sans incidence. Premièrement, son usage abusif a rendu réductrices les descriptions qui pouvaient être faites des fortifications. En effet, dans les documents historiques, la plupart des *tata* sont plus appréciés que décrits, d'où l'usage des qualificatifs comme « fort, beau, puissant, faible, nul ». En dehors de quelques fortifications qui avaient été dessinées parce qu'elles constituaient des « verrous » empêchant la progression coloniale, il n'existe généralement pas de plan de ces structures endogènes. Deuxièmement, dans les archives coloniales, le mot *tata* a éclipsé les autres mots et expressions qui étaient employés dans les langues locales pour désigner les fortifications et les structures défensives. Inversement, dans la conscience des populations locales actuelles, toutes les fortifications endogènes et européennes, sont couramment appelées *tata* (MacDonald 2012 : 345 ; I. Thiaw, com. pers.) Il y a des exceptions rares, comme à Ségou, où la population locale a conservé le nom *kananga kogo* pour les structures défensives de Ségou ; mais c'est



Le tata de Sikasso.

Figure 2.1. Le *tata* de Sikasso, dessin de Riou (Binger 1892 : 95).